

**170** P  NP  **DM18**  
Centrale à cycle combiné du Suroît  
par Hydro-Québec

Beauharnois AUD 6211-03-064

Ce 4 octobre 2002

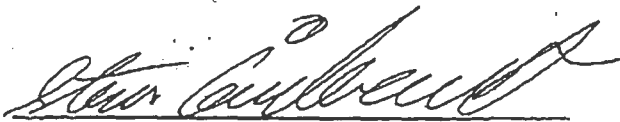
Madame Ginette Giasson  
Coordonnatrice du secrétariat  
De la commission

Envoi par télécopieur : (418) 643-9474

Objet : Projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec

Mémoire de Greenpeace pour le BAPE  
Rédigé par Steven Guilbeault  
Directeur du bureau du Québec  
Et responsable de la campagne Climat et énergie

Signé à Montréal par



Steven Guilbeault de Greenpeace

## Introduction

Le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec ne doit pas être un passe-droit pour polluer tel que le laisse entendre la société d'État. Greenpeace entend démontrer le fardeau de l'application d'éventuels crédits de gaz à effet de serre (GES) pour couvrir les émissions de la future centrale qui sont actuellement évaluées entre 2,17 et 2,45 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par année.

L'attribution de ces crédits d'émission de GES fait partie d'un des scénarios envisagés par le gouvernement fédéral pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Hydro-Québec souhaite en recevoir des États-Unis, mais rien n'est moins sûr. De nombreux articles dans la presse canadienne confirment que l'Union européenne refuse de rouvrir les ententes de Kyoto pour accorder des crédits d'émission au Canada. Même les États-Unis, qui se sont pourtant retirés de l'accord de Kyoto, refusent de négocier un passe-droit sur les exportations canadiennes de sources d'énergie moins polluantes comme l'hydroélectricité et le gaz naturel.

Le projet Suroît fera augmenter les émissions de GES de 2,8 % alors que le Canada doit les réduire de 6 % par rapport aux niveaux de 1990. Le Suroît est un projet qui n'apportera rien aux Québécois et qui démontre un manque de planification et de vision. Nous allons voir comment ce projet contrevient au Protocole de Kyoto.

### Position de Greenpeace sur le gaz naturel

D'entrée de jeu, nous tenons à préciser que selon le contexte, Greenpeace ne s'oppose pas nécessairement à l'utilisation du gaz naturel. Par exemple en Ontario, Greenpeace milite avec d'autres groupes écologistes afin de convaincre le gouvernement ontarien de convertir les centrales au charbon pour des centrales au gaz naturel. Cela constituerait, dans le contexte ontarien, un pas dans la bonne direction pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). En Allemagne, la compagnie d'électricité « Greenpeace Energy » propose à sa clientèle un portefeuille énergétique composé d'éolien, de solaire photovoltaïque et de gaz naturel. Encore une fois, le contexte allemand est tel que l'utilisation du gaz naturel est nécessaire puisque ce pays essaie à la fois d'éliminer sa production thermique au charbon et d'éliminer l'utilisation du nucléaire.

Nous croyons toutefois que le cas du Québec est très différent comme le note Hydro-Québec, « 99 % de la production d'Hydro-Québec est d'origine hydroélectrique ou nucléaire »<sup>1</sup>. À ce titre, le gaz naturel loin de constituer un pas dans la bonne direction est en fait un recul pour le Québec. Puisque c'est le procédé de production d'électricité le plus polluant au Québec. Comment ne pas souligner l'ironie de la documentation d'Hydro-Québec qui compare les émissions du gaz naturel aux formes de production d'électricité parmi les plus polluantes comme l'huile lourde et le charbon, et non pas aux énergies plus propres comme l'hydroélectricité, l'éolien ou le solaire !

---

<sup>1</sup> HYDRO-QUÉBEC. Le changement climatique : la performance d'Hydro-Québec, mai et juillet 2000, document DA2, p.2

### Protocole de Kyoto et crédits de carbone

Lors de son témoignage devant le BAPE, M. Thierry Vandal, a exposé ses vues sur Kyoto et les crédits d'émissions. À la lecture de sa présentation, il ressort que M. Vandal et Hydro-Québec font fausse route. Prenons donc comme point de départ le Protocole de Kyoto lui-même, pour comprendre les enjeux du projet de centrale thermique du Suroît.

L'article 6 du Protocole de Kyoto définit clairement ce que sont les crédits d'émissions :

« Afin de remplir ses engagements en vertu de l'article 3 (l'article 3 porte sur les objectifs de réduction d'émissions – notre ajout), toute Partie visée à l'annexe I peut, céder à toute autre Partie ayant le même statut, ou acquérir auprès d'elle, des unités de réductions des émissions découlant de projet visant à réduire les émissions anthropiques par les sources... »

Donc, afin d'obtenir des crédits d'émissions, il faut que le projet en question vise à réduire les émissions, est-ce le cas de la centrale le Suroît ? Si Hydro-Québec devait répondre par l'affirmative à cette question, il faudrait alors prouver que ce projet réduira les émissions. Dans le cas du Québec, l'utilisation du gaz naturel constitue indéniablement une forme de production d'électricité plus polluante que la production hydroélectrique actuelle, mise à part la centrale de Tracy.

D'autre part, si Hydro-Québec vise l'exportation de cette électricité vers les États-Unis afin d'obtenir des crédits d'émissions, il sera impossible d'obtenir lesdits crédits puisque les États-Unis se sont retirés du Protocole de Kyoto. Ce que l'article 6 du protocole confirme.

### Crédits pour l'exportation d'énergie plus propre

Une autre possibilité repose sur le concept de « crédits pour l'exportation d'énergies propres ». En effet, depuis le retrait de l'administration Bush du Protocole de Kyoto, le Canada tente de convaincre la communauté internationale que pour ratifier le Protocole de Kyoto, il a besoin d'une concession additionnelle. Le Canada affirme que ratifier Kyoto sans les États-Unis pourrait mettre son économie en péril. Or, comme le Canada exporte de l'énergie « plus propre » vers les États-Unis, sous la forme de gaz naturel et d'électricité, et que cette énergie, croit-on, diminue la production d'énergie « sale » à partir du charbon, cela crée par le fait même un « bénéfice environnemental global ». Le Canada demande donc d'obtenir des crédits de carbone, liés à ces exportations, pour les émissions évitées, qu'il chiffre à 70 Mt.

Cette proposition soulève plusieurs questions. La première est de savoir : si ces exportations canadiennes contribuent vraiment à réduire les émissions aux États-Unis ? Il n'existe en fait aucune étude empirique à ce propos. Certains auteurs avancent même que les ventes d'énergie à bon marché, par les entreprises canadiennes sur le marché américain, freinent la mise en place de projets éoliens et d'efficacité énergétique.

Une autre question importante est celle qui consiste à analyser globalement le marché de l'énergie entre le Canada et les États-Unis. Dans le cadre de la dernière séance de négociation qui a eu lieu à Bonn en juin dernier, une étude préparée par le Réseau d'action face aux changements climatiques (RésACC) démontre que les émissions de GES liées à nos exportations de pétrole (notamment du pétrole issu des sables bitumineux) vers les États-Unis représentent des émissions de GES de 70.5 MtC par année alors que celles liées à nos exportations de gaz naturel sont de 58.9 MtC<sup>2</sup>. Si donc « bénéfice environnemental global » il y a, dû à nos exportations de gaz, ce bénéfice est largement annulé par nos exportations de pétrole.

---

<sup>2</sup> Canada's Trojan Horse: "Cleaner Energy Export Credits" Climate Action Network, Juin 2002, p. 6. Annexe I

Cette proposition a été et est toujours vivement décriée par l'ensemble de la communauté internationale. De nombreuses déclarations de ministres et de hauts fonctionnaires étrangers en font foi. Lors de la rencontre des ministres de l'Environnement du G8 en avril dernier, à Banff, la Commissaire à l'Environnement de l'Union européenne, Margot Wallström, affirmait que l'Europe des 15 combattrait la tentative du Canada d'obtenir une nouvelle concession<sup>3</sup>. Lors de sa dernière tournée européenne, le premier ministre Chrétien a bien tenté d'obtenir l'appui de l'Union européenne mais sans succès<sup>4</sup>. Même les États-Unis qui, refusent de ratifier Kyoto, s'opposent à la proposition canadienne comme l'a constaté le ministre Anderson lors de son dernier passage à Washington<sup>5</sup>.

### Hydro-Québec et gaz à effet de serre

Hydro-Québec nous dit que le fait que le Québec ait un bilan d'émissions de GES plus reluisant que ceux des autres provinces canadiennes, l'effort de réduction sera moins important et que par conséquent nous pourrions augmenter nos émissions. Cela est contraire tant à l'esprit qu'à la lettre de Kyoto. Le protocole n'accorde pas de permis de polluer à moins qu'il s'agisse d'un pays en voie de développement. Ce qui n'est évidemment pas le cas du Québec. Pas plus que le protocole ne permet que clamer des crédits pour des activités ou des projets ayant été réalisés il y a 10 ou 20 ans. De plus, l'entrée en vigueur du protocole et sa ratification probable par le Canada ne fera que rendre le bilan des émissions québécoises de GES moins reluisant.

Il n'existe actuellement pas de méthodologie reconnue internationalement pour mesurer les émissions de GES provenant des barrages. Ainsi, le Canada et/ou le Québec ne sont pas tenus d'inclure ces émissions dans leur inventaire de GES. Ce qu'ils font d'ailleurs.

Nous savons pourtant que ces émissions, bien qu'elles soient inférieures à celles de la production thermique, ne sont pas nulles. Plusieurs études ont été réalisées sur le sujet, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il n'existe toutefois pas de consensus sur ces

<sup>3</sup> Steve Chase, "EU to fight Ottawa bid for more Kyoto credits", Globe and Mail, 12 avril 2002.

<sup>4</sup> Voir entre autre: Brian Laghi, "Chrétien tries to sell Kyoto spin to Europe", Globe and Mail, 9 mai 2002;

<sup>5</sup> Robert Russo, "Protocole de Kyoto; Les États-Unis refusent d'appuyer la demande du Canada", La Presse, 8 mars 2002. Presse Canadienne, "Accord de Kyoto: les États-Unis refusent d'appuyer la demande du Canada", Le Journal de Montréal, 8 mars 2002.

émissions. Une étude parrainée par la Commission mondiale sur les barrages concluait, après deux ans de recherche, que les émissions de GES provenant des barrages représentent de 1 % à 28 % des émissions globales<sup>6</sup>. Les auteurs s'entendent pour dire qu'une grande partie de ces émissions émane de barrages situés dans l'hémisphère Sud, mais que les barrages du Nord y contribuent également.

Lorsque le Protocole de Kyoto entrera en vigueur, les pays ou les entreprises qui voudront se prévaloir de crédits d'émissions liés à l'hydroélectricité devront faire appel des firmes indépendantes, pour l'évaluation des émissions de GES des projets pour lesquels des crédits sont demandés.

De plus, il est également prévisible que l'entrée en vigueur de Kyoto forcera l'ensemble des pays à répertorier et à inclure dans leur inventaire les émissions de GES provenant des barrages.

Cela aura-t-il pour effet de modifier sérieusement le bilan des émissions du Québec ? Probablement que non, mais cela augmentera l'effort de réduction que le Québec devra consentir pour rencontrer les objectifs de Kyoto et si le projet Suroît va de l'avant, cet effort augmentera davantage. La mise en place de la centrale thermique Suroît représenterait une hausse de 2.8 % des émissions GES du Québec par rapport aux niveaux de 1990. Quel sera le secteur d'activités contraint de réduire ses émissions pour permettre à Hydro-Québec d'augmenter les siennes ? Et, qui en paiera la note ?

Hydro-Québec prétend que Kyoto n'est en quelque sorte qu'un exercice comptable fait d'additions sans soustractions. La société d'État se trompe. Si le Canada ratifie Kyoto, le Québec devra forcément réduire ses émissions de GES.

### Énergies renouvelables émergentes

Nous sommes sidérés par le peu de volonté de la part d'Hydro-Québec d'investir dans les énergies renouvelables émergentes telles l'éolien, le solaire (photovoltaïque ou thermique) ou encore l'hydrogène.

---

<sup>6</sup> The World Commission on Dams, "Dams and development – A new framework for decision-making", Earthscan, London, Novembre 2000, 356 p.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'hydroélectricité stagne depuis les années 73 à 2,3 % de la production mondiale d'électricité et les perspectives d'avenir ne sont guère plus reluisantes<sup>7</sup>. Même la part du gaz naturel dans la production d'électricité mondiale va demeurer stable d'ici à 2020 alors que les énergies renouvelables émergentes passeront de 0,5% en 2000 à 10,6 % en 2020.

Hydro-Québec affirme que l'énergie éolienne n'est pas une source d'énergie fiable. Pourtant au début de 2002, 35 000 MW de capacité éolienne étaient déjà installés à travers le monde fournissant suffisamment d'électricité à 14 millions de ménages ou 35 millions de personnes, soient plus que la population canadienne<sup>8</sup>. Le secteur éolien connaît la plus forte croissance de l'ensemble du secteur énergétique, soit 40 % annuellement, comparable à celui de la téléphonie cellulaire ! Il est tout de même curieux que ce soient les pays où l'on utilise peu l'éolien qui condamnent son manque de fiabilité. Alors que, l'année dernière seulement 6 824 MW d'énergie éolienne ont été installés au Danemark, en Allemagne et en Espagne.

Il est d'autant plus difficile de comprendre la position d'Hydro-Québec dans ce dossier puisque jusqu'à preuve du contraire, le Québec ne possède pas ou peu de réserves de gaz naturel alors que nous possédons l'une des plus importantes potentiels éoliens en Amérique du Nord !

### Conclusion

Comme Hydro-Québec, nous croyons que le Protocole de Kyoto sera ratifié par le Canada et d'ici la fin de l'année. Cette ratification est une donnée importante quant aux conclusions de la présente audience, nous encourageons fortement les commissaires du BAPE à suivre de près l'évolution de ce dossier et d'en tenir compte dans le cadre des recommandations qui seront faites au gouvernement du Québec.

De plus, nous tenons à souligner au BAPE que la question des crédits pour l'exportation d'énergies propres sera abordée et qu'une décision sera probablement

---

<sup>7</sup> International Energy Agency, "Key World Energy Statistics", 2002.

prise lors de la 8e Conférence des Parties (COP 8) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui aura lieu du 23 octobre au 1er novembre prochain à New Delhi en Inde. La décision prise au niveau international aura une incidence majeure sur la capacité d'Hydro-Québec d'obtenir des crédits d'émissions de GES. Nous envisageons que l'octroi de crédits pour l'exportation d'énergies propres serait rejeté.

Pour conclure, nous estimons que ce projet de centrale thermique, en plus de constituer un net recul au plan environnemental, augmentera à la fois la charge et le coût de la réduction des émissions de GES et cela ne saurait être toléré. Alors que le Québec pourrait être à l'avant-garde en explorant le secteur des énergies renouvelables émergentes.

#### Documents en annexe

- *Wind Force 12 – a blueprint to achieve 12 % of the world's electricity from wind power by 2020*, European Wind Energy Association / Greenpeace, 2002, 50 p.
- *Solar Generation – solar electricity for over 1 billion people and 2 million jobs by 2020*, Greenpeace / European Photovoltaic Industry Association, 2001, 41 p.

Ces deux documents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante :

[www.greenpeace.org/reports/more-reports?archived=&campaign\\_id=4012&start=3](http://www.greenpeace.org/reports/more-reports?archived=&campaign_id=4012&start=3)

---

<sup>8</sup> European Wind Energy Association/Greenpeace, "Wind Force 12 – A blueprint to achieve 12% of the world's electricity from wind power by 2020", 2002.